

L'ajournement

gazière en Alberta et de l'arrêt total de la mise en valeur des sables bitumineux.

Huitièmement, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont défié le gouvernement fédéral en refusant de verser la taxe que l'on tente d'imposer sur la production de gaz naturel. La Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve ont annoncé qu'elles ne reconnaîtraient pas la validité des lois fédérales autorisant la location des droits pétroliers dans les eaux limitrophes; il s'ensuit que les deux gouvernements pourraient louer les mêmes droits. En attendant, l'Alberta a mis en exploitation trois puits de pétrole et a revendiqué le droit d'exporter du gaz aux États-Unis sans ingérence fédérale, et la Cour d'appel de l'Alberta a appuyé à l'unanimité la position du gouvernement de la province.

Neuvièmement, le gouvernement des États-Unis envisagent d'appliquer les dispositions de la loi sur les concessions minières américaines contre les sociétés pétrolières et minières canadiennes opérant aux États-Unis en guise de représailles contre les mesures de canadianisation du Programme énergétique national. Une pareille mesure porterait un coup terrible à des centaines de compagnies minières canadiennes qui travaillent aux États-Unis et les acculerait même à la faillite.

En d'autres termes le Programme énergétique national après sept mois d'existence a réussi à paralyser la prospection au Canada, à pousser les prospecteurs à déménager à l'étranger, à accroître la consommation canadienne de pétrole, à perturber les livraisons de pétrole, à provoquer le transfert de millions de dollars vers des comptes étrangers, à envenimer nos rapports avec les Américains, à nous rendre encore plus tributaires du pétrole arabe, à arrêter le développement des sables bitumineux, à semer la discorde dans les relations fédérales-provinciales au point qu'il règne presque un état de guerre civile juridique et à ne découvrir aucun nouveau gisement de pétrole. Et tout cela en sept mois.

Cela signifie aussi, qui plus est, que lorsque le ministre fédéral de l'Énergie nous assurait que tout retournerait à la normale, il était dans l'erreur la plus totale. Il n'avait apparemment pas la moindre idée des dommages qu'il allait causer à son pays. C'est le cas type d'un homme investi de trop de pouvoirs et qui les a exercés à la fois avec arrogance et ignorance et cela, avec des conséquences calamiteuses pour l'industrie et le pays dont le malheur a été de dépendre de lui. Voilà ce que les historiens diront de l'actuel ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

● (2225)

M. Roy MacLaren (secrétaire parlementaire du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, le député d'en face a proposé, si je ne m'abuse, de charger l'équipe de Petro-Canada qui a mené les négociations sur l'acquisition de la société Petrofina de négociier avec l'Alberta. Étant donné l'attitude extrêmement ambigüe des conservateurs à l'égard de Petro-Canada, je suppose que le député albertain blague—et alors, c'est une blague d'un goût douteux—ou qu'il est sérieux.

Si nous le prenons au sérieux, il préconise de charger l'équipe de Petro-Canada de négociier avec le gouvernement de l'Alberta; je trouve cela intéressant et je suis sûr qu'il va mener une croisade aux quatre coins de sa province natale pour tenter de convaincre les Albertains qu'il a raison. Par contre, s'il blague, il me semble que la majeure partie du discours embrouillé et contradictoire que le député a prononcé ce soir ne doit pas être prise au sérieux, donc ne mérite pas de réponse.

Je conseille au député de vérifier certains faits qu'il a essayé d'énumérer et de voir si l'expansion rapide de l'industrie pétrolière canadienne et le nombre de projets que l'on est en train de lancer sur les terres du Canada ne prouvent pas au contraire que l'industrie et le secteur privé tiennent à ce que ce secteur extrêmement prospère de notre économie se développe encore plus rapidement.

Je conseillerais aussi au député de songer aux progrès rapides qui sont réalisés sur le plan de la canadianisation de l'industrie, initiative que bien des Canadiens approuvent. Le député ne doit pas oublier par ailleurs que durant les récents entretiens qui se sont déroulés entre les deux parties, celles-ci ont manifesté le désir de faire preuve de souplesse et de patience, ce qui augmente nos chances de conclure une entente avec l'Alberta. C'est bon signe à mon avis et le député n'a aucune raison de jouer au prophète de malheur.

Il a fait allusion . . .

[Français]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre! La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(A 10 h 28, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)